# ELECTION
## DES REPRÉSENTANT.ES DES LOCATAIRES

# VOTRE LOGEMENT VOTRE VOIX



Gestion quotidienne de votre logement, de votre résidence, loyers, charges : vous pouvez agir sur les décisions qui vous concernent.

***Votre parole compte et vous pouvez la faire entendre !***

Se mobiliser en faveur du bien vivre ensemble, participer au développement d'initiatives de convivialité, être informé.es et prendre part à la définition des programmes de travaux, comprendre et contrôler les charges, s'impliquer dans la relation avec IDF Habitat : toutes ces actions peuvent se décider avec vous.

***Vous pouvez agir et faire entendre votre voix grâce à vos représentant.es***

Du 20 novembre au 7 décembre 2026, vous pourrez élire 3 représentant.es au conseil d'administration d'IDF Habitat. Pendant 4 ans, ils/elles auront pour mission de porter votre parole mais aussi celles des autres habitants et de participer aux décisions stratégiques d'IDF Habitat concernant votre logement, votre résidence, mais aussi avec leur association au niveau national sur la politique du logement

**Du 20 novembre au 7 décembre 2026**

**3**
**REPRÉSENTANT.ES DES LOCATAIRES**

**4 ans**
**DE MANDAT**

**1 VOIX = 1 LOGEMENT**

## LES ENJEUX DU QUOTIDIEN :
## VOTRE LOGEMENT, VOTRE CADRE DE VIE QUI DÉFEND VOS INTÉRÊTS ?

**Les représentant.es des locataires sont eux-mêmes des locataires d'IDF Habitat. Ils/elles partagent donc votre quotidien et connaissent la réalité du terrain.**

En tant que représentant.es des locataires, ils/elles défendent vos intérêts et siègent au conseil d'administration d'IDF Habitat où se prennent des décisions importantes qui vous concernent directement en tant que locataire (évolution des loyers et des charges, travaux, entretien des parties communes, etc.).

### POURQUOI CES ÉLECTIONS SONT-ELLES IMPORTANTES ?




**Parce qu'elles permettent de choisir celles et ceux qui porteront vos attentes, vos besoins, et vos préoccupations pendant les 4 prochaines années à venir.**

# VOS REPRESENTANT.ES :
# À QUOI SERVENT-ILS/ELLES CONCRÈTEMENT ?

### VOS CHARGES AUGMENTENT ?

Ils/elles demandent des explications sur les dépenses, posent des questions sur leur évolution et font connaître vos inquiétudes

### VOUS ÊTES MÉCONTENT.E DU MÉNAGE ?

Ils/elles participent aux contrôles propreté des résidences et relaient les éventuelles difficultés

### L'ASCENSEUR EST SOUVENT EN PANNE ?

Ils/elles font remonter les problèmes récurrents qui touchent les habitants et les résidences et demandent quelles mesures sont prévues

### VOUS ATTENDEZ DES TRAVAUX ?

Ils/elles interrogent IDF Habitat sur les programmes de rénovation, les priorités retenues, les budgets, et les calendriers

### VOTRE LOGEMENT EST DIFFICILE À CHAUFFER OU TROP CHAUD EN ÉTÉ ?

Ils/elles font connaître vos difficultés et participent aux échanges sur les travaux d'amélioration énergétique et de confort

### VOS EXTÉRIEURS ET PARTIES COMMUNES ONT BESOIN D' AMÉLIORATIONS ?

Entretien des parties communes, chauffage, confort d'été, qualité de service... Ils/elles portent vos attentes auprès d'IDF Habitat

## PORTER LES ATTENTES DES LOCATAIRES : COMMENT ÇA MARCHE ?



**Les locataires élisent**



**3 représentant.es qui siègent**



**au conseil d'administration d'IDF Habitat**



**et au sein de diverses instances : CAL,CAO, CCL***

*Commission d'Attribution des Logements, Commissions d'Appels d'Offre (choix des entreprises de travaux et d'entretien). Conseil de Concertation Locative



## ! QUELLE EST LEUR INFLUENCE RÉELLE ?

Les représentant.es des locataires sont des administrateurs.trices comme les autres. Ils/elles ont le même droit de vote au conseil d'administration d'IDF Habitat et donc le même poids dans les décisions.

### 1 REPRÉSENTANT.E = 1 VOIX = 1 VOTE

Les représentant.es des locataires ont donc une place dans les décisions. Ils/elles votent les grandes orientations d'IDF Habitat, notamment les budgets, les marchés avec les prestataires (ménages, robinetterie..), les opérations de construction et de réhabilitation.

## DU QUOTIDIEN AUX ENJEUX NATIONAUX

# LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES, UNE VOIX POUR DÉFENDRE VOTRE LOGEMENT ET VOTRE POUVOIR D'ACHAT

**Le logement représente une part importante de votre budget : parfois jusqu'à plus de 40% !** Les travaux réalisés dans votre résidence peuvent avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien. Une meilleure isolation c'est par exemple moins de besoins en chauffage et donc des factures allégées. Des équipements plus performants, ce sont des consommations d'énergie qui peuvent diminuer. Des bâtiments adaptés aux fortes chaleurs, c'est davantage de confort d'été.

**Mais pour tout cela – construire, rénover, entretenir -, les organismes Hlm comme IDF Habitat doivent disposer de liquidité et de financements suffisants. Or, les moyens dont disposent les organismes Hlm dépendent aussi des décisions prises par l'Etat.**

**Le logement, c'est parfois:**

**+ de 40%**

**du budget d'un ménage**



# RLS, FNAP : DES DÉCISIONS NATIONALES QUI IMPACTENT FORTEMENT LES MOYENS DES ORGANISMES HLM ET DONC VOTRE LOGEMENT AU QUOTIDIEN

## EXEMPLE N°1

### LA RLS : MOINS DE RECETTES POUR LES ORGANISMES HLM

**La Réduction de Loyer de Solidarité (RLS), c'est quoi ?**
Depuis 2018, certains locataires bénéficient d'une réduction de loyer. En parallèle, leur Aide Personnalisée au Logement (APL) est diminuée. L'Etat réduit ainsi ses dépense d'APL, tandis que les organismes perçoivent moins de loyers.

**Montant national de la RLS supporté par les organismes Hlm en 2026**
**900 MILLIONS D'€**
jusqu'à 1,5 milliard d'€ les années précédentes

**3,5 MILLIONS D'€**
de RLS par an en moyenne ces dernières années pour IDF Habitat. Au total **26 millions d'€** depuis 2018 qui ne pourront être investis en entretien du patrimoine

**Conséquence :** des marges financières réduites pour construire, rénover, entretenir.

## EXEMPLE N°2

### LE FNAP : QUI FINANCE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT SOCIAUX ?

**Le Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP), c'est quoi ?**
C'est un fonds qui contribue au financement de nouveaux logements sociaux.

| En 2017 : | En 2026 : |
|---|---|
| Contribution directe de l'Etat | Contribution directe de l'Etat |
| 84,1 M€ | 0 € |
| Contribution des organismes Hlm | Contribution des organismes Hlm |
| 270 M€ | 275 M€ |
| Demandeurs de logement social en IDF | Demandeurs de logement social en IDF (fin déc. 2025) |
| 713 000 | 933 000 |

## ! COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

**Notamment avec les associations de locataires dont sont issu.es les représentant.es des locataires !** Elles jouent un rôle essentiel. Elles font remonter les préoccupations du terrain, défendent les droits des habitants et interpellent les pouvoirs publics sur les politiques du logement social.

**Et c'est aussi pour cela que le nombre de votes compte !** Lorsqu'une association représente des locataires élus à l'issue d'un scrutin largement suivi, elle peut s'appuyer sur cette participation pour montrer que les questions de logement mobilisent largement les habitants. Sa parole bénéficie alors d'une légitimité démocratique plus forte dans ses échanges avec les institutions.

Face à l'État, elle porte les préoccupations des locataires sur des sujets très concrets : le poids du logement dans le budget des ménages, les charges, les travaux de rénovation et d'adaptation ou encore les moyens nécessaires pour construire de nouveaux logements sociaux.



## *Votez pour envoyer un signal collectif fort !*

Une participation importante aux élections des représentants des locataires donne davantage de légitimité à cette parole collective. C'est :

**Une légitimité démocratique renforcée :**

- Elle donne du poids aux demandes des représentants et des associations de locataires
- Elle montre que les locataires souhaitent être reconnus comme des acteurs à part entière de la politique du logement social, et pas uniquement comme des bénéficiaires. Parce qu'ils/elles y vivent, les locataires connaissent le logement social. Leur expérience leur donne une expertise concrète et toute la légitimité pour participer aux décisions qui les concernent

**Un message clair adressé à l'Etat :**

- Elle souligne l'importance des préoccupations des habitants concernant leur pouvoir d'achat, les rénovations, les loyers et plus largement la politique du logement social

## DU QUOTIDIEN AU NATIONAL UNE VOIX QUI PORTE PLUS LOIN

**Les locataires s'expriment**

↓

**Leurs représentant.es portent leurs préoccupations**

↓

**Les associations relaient au niveau national**

↓

**La voix des habitants prend sa place dans les débats sur le logement social**

↓

### Des enjeux concrets à porter dans le débat national

- Des moyens pour **construire davantage** de logements sociaux
- Des financements pour **accélérer les réhabilitations**
- Des ressources pour **adapter les logements** au changement climatique notamment l'été
- Des investissements pour entretenir et améliorer les résidences
- La **prise en compte du pouvoir d'achat** et des préoccupations des locataires

# LE VOTE, MODE D'EMPLOI

**DU 20 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2026**
**A VOUS DE CHOISIR VOTRE 3 REPRÉSENTANT.ES**

## QUI PEUT VOTER ?

- **Les locataires** qui ont conclu un contrat de location pour un logement au plus tard le 26 octobre 2026
- **Les sous-locataires** qui ont conclu un contrat de sous-location avec une association ou un centre au plus tard le 26 octobre 2026 (résidences personnes âgées gérées notamment par les CCAS, résidences handicap, logements gérés par une association d'insertion etc.)
- **Les occupants** dont le bail a été résilié pour défaut de paiement et qui peuvent justifier de la bonne exécution du plan d'apurement

## POUR QUI VOTER ?

Pour une des 4 listes présentées par une association de locataires :

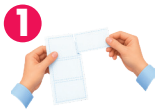
- **CLCV** (Confédération Nationale du Logement et du Cadre de Vie
- **CGL** (Confédération Générale du Logement)
- **CNL** (Confédération Nationale du Logement)
- **DAL** (Droit au Logement)

Consultez les professions de foi pour connaître les engagements et les priorités de chaque liste

**Flashez pour consulter les listes et leur profession de foi sur le site internet d'IDF Habitat : www.idfhabitat.fr**

## COMMENT VOTER ? C'est simple et rapide !

### Par courrier



**Détachez** le bulletin de votre choix



**Insérez-le** dans l'enveloppe de confidentialité



**Détachez** la carte d'émargement

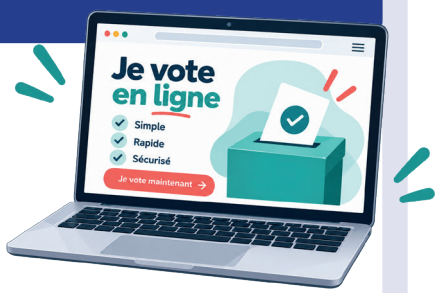


**Insérez-la** avec l'enveloppe de confidentialité dans l'enveloppe T retour



**Postez-le tout** avant le 4 décembre grâce à l'enveloppe T retour pour une réception avant le **7 décembre 2026**

### Par Internet




- **Connectez-vous** au site de vote avec votre identifiant et mot de passe reçus avec le matériel de vote
- **Authentifiez-vous** en saisissant votre code d'accès personnel et anonyme reçu par courrier avec le matériel de vote
- **Complétez** l'information secrète demandée
- Votre mot de passe vous est communiqué par mail

## Attention pour que votre vote soit valide et pris en compte :

- ☒ Ne mettez qu'**un seul bulletin dans l'enveloppe**
- ☒ **Ne rayez** aucun nom
- ☒ **N'écrivez rien** sur le bulletin

## Je n'ai pas reçu ou j'ai perdu mon matériel de vote. Que faire ?

Contactez l'assistance téléphonique

**: 09 72 30 55 63** **7j /7**

## BESOIN D'AIDE POUR VOTER ? On est là !

Vous rencontrez des difficultés pour comprendre les modalités de vote ou même effectuer les démarches ?

Pas de panique !
Rendez-vous en loge, au siège d'IDF Habitat, dans notre agence de proximité Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne, ou à notre agence de proximité de Bagneux. Nos équipes pourront vous expliquer la procédure et vous accompagner dans le respect de la confidentialité et de la liberté de votre vote.

# VOTRE VOIX COMPTE, NE LA LAISSEZ PAS DE CÔTÉ !